

ACTUALITÉS JEUNESSE**Opération 1ère colonie**

Pour la deuxième année consécutive, le secteur Jeunesse a lancé en 2018 une opération pour susciter les 1^{ers} départs en colonie. Pour cela nous avons proposé des séjours de courte durée et à des taux de subvention entre 35 et 85 %. En 2017, cette opération a eu un franc-succès puisque le nombre de départs en été chez les 3-11 ans a augmenté de 38 % par rapport à la moyenne des années 2015-2016. Cette année 2018, le nombre de départs a aussi augmenté (13 % par rapport à 2015-2016). Nous espérons qu'une fois le pas du premier départ franchi, nos jeunes (et leurs parents) pérenniseront leurs envies de colonies et autres séjours. Ceci est vraiment souhaitable quand on sait ce que peuvent apporter les colonies pour la vie en société et de manière générale dans la construction de la personnalité du jeune.

En 2018, un budget record de près de 480 000€

Le budget de cette année mérite une mention spéciale. L'année n'est pas finie et déjà la somme de 242 798 € a été dépensée en JEUNESSE I auxquels il faut ajouter les subventions a posteriori de l'automne. En cumulant avec les prévisions de Jeunesse II, le total devrait avoisiner les 480 000 €.

Christine Leste-Lasserre et Kader Boulanouar
 Responsables du secteur « JEUNESSE »

JEUNESSE I**Les propositions de séjours Hiver sont en ligne.**

Il y en a pour tous les goûts, glisse sous toutes ses formes, plaisirs de la montagne



Inscription avant le 06 décembre 2018.

Renseignements et inscriptions
 Apprès de Anne Athimon

☎ 01 82 53 34 30 ✉ anne.athimon@inserm.fr

Retrouvez sur le web <http://caes.inserm.fr>

- Les informations contractuelles des activités
- les fiches d'inscription
- L'estimation de vos taux de subvention

Ouvrant Droit : Agent Inserm actif ou retraité
 CDD de plus de 3 mois
 Vacataire ayant 500 heures accomplies

JEUNESSE II**Rappel traitement des dossiers**Subvention pour les activités sportives et culturelles en période scolaire (ASCL)

➡ Envoi au plus tard le 10 décembre pour une subvention sur le QF de l'année en cours. **A partir de Janvier 2019**, la date limite de réception des dossiers de subvention pour l'année scolaire N sera le **31 août**. Aucun dossier ne sera accepté après cette date.

Subvention pour les centres de loisirs et activités sans hébergement (CLSH et ALSH)

➡ Les dossiers sont traités par **trimestre** (mars à mai, juin à Août, sept à novembre, décembre à février).

Les compétitions sportives

➡ Dossiers traités 2 fois par an.

Les mini séjours et mini camps organisés par les centres de loisirs pendant les vacances scolaires.

➡ Minimum 2 jours/1 nuit et maximum 4 jours/3 nuits, au-delà subvention par Jeunesse I
Attention la demande doit être envoyée **avant** le début du séjour.

Les Stages sans Hébergement organisés par le club dont l'enfant pratique l'activité à l'année. (Activités sportives ou culturelles)

➡ **Attention** la demande doit être envoyée **avant** le début du stage.

Renseignements auprès de Valery's Sainvil

☎ : 01 82 53 34 38 ✉ valerys.sainvil@inserm.fr

Vacances

N'hésitez pas à nous contacter

Encore quelques hébergements sont disponibles.

Pour la saison Hiver 2018-2019 : Méribel, La Plagne, Les Deux Alpes, Courchevel, Val Thorens etc.

Pour le Printemps 2019 : Grau du Roi, Agde, Gassin, Soustons et beaucoup d'autres lieux.

Ainsi qu'en formule all inclusive et avion compris à Madère ou Le Cap Vert*

***Nouveautés.** Dorénavant si les horaires de vol au départ et/ou au retour d'un séjour en "Village Club" à l'étranger, en formule tout compris" proposé dans le catalogue CAES, ne permettent pas une arrivée ou un départ de l'aéroport compatible à un transport le jour même, le CAES accordera un forfait de 30€ par nuit et par personne.

Toute l'année laissez-vous tenter par un week-end bien-être à

Saint-Jean de Monts, Douarnenez, Granville, Roscoff.

Renseignements et inscriptions
auprès de Monique Le Sanne ☎ : 01 82 53 34 35
✉ vacances.caes@inserm.fr
monique.lesanne@inserm.fr

Comités locaux

La période de fin d'année arrive, les CLAS sont en pleine effervescence pour vous préparer de jolis spectacles ou cadeaux pour vos enfants. C'est aussi pour certains d'entre eux le moment de faire un bilan lors de **l'Assemblée Générale. C'est un rendez-vous important pour la vie des CLAS.** Les Assemblées Générales des CLAS sont des rencontres avec les agents et l'occasion d'échanger sur les activités et de soumettre des propositions. Le CLAS ne peut vivre que par l'investissement d'agents bénévoles. Ces collègues impliqués donnent de leur temps et de leur énergie pour permettre une activité sociale sur les sites de recherche ou dans les Délégations Régionales, **ALORS**

Soyez nombreux à participer à l'Assemblée Générale de votre CLAS !

Voyage autonome

RAPPEL

Pour les Voyages « Autonomes », le **billet d'avion** (aller/retour) est subventionné dans **tous les pays étrangers ainsi que dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer.**

La subvention est calculée sur le montant de votre billet aller-retour plafonné à **700 € par personne** (Ouvrant-droits et Ayant-droits).

Le séjour doit être de **7 nuits minimum.** Le premier jour du séjour doit obligatoirement avoir lieu entre **le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019.**

Les pré-inscriptions pour la subvention voyage autonome seront closes

Dimanche 2 décembre à minuit

Voici le lien vers le formulaire :

<http://script.caesinserm.fr/PreInscriptionsVoyages.php>

Renseignements auprès de Valery's Sainvil
☎ : 01 82 53 34 38 ✉ voyages.caes@inserm.fr

Loisirs Culture

Rappel : dorénavant le nombre de places pour l'Opéra n'est plus limité à 2 places par demande. Les places seront attribuées en tenant compte de la demande dans sa globalité selon la composition de la famille.

OPÉRA BASTILLE : OTELLO de Giuseppe Verdi

(2h55 avec un entracte)

Dimanche 10 mars 2019 à 14h30.

Tarif CAT. 5 : 80 € avant subvention

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS COMPLETS VENDREDI 18 Janvier 2019.

En 2019, du nouveau pour le traitement de la subvention Festival

Mise en place d'une date limite au 31 octobre de l'année en cours pour le traitement des dossiers. Si le budget venait à être dépassé, une sélection serait faite sur les critères habituels du CAES, les dossiers complets doivent parvenir au CAES au maximum 2 mois après la date du festival.

Renseignements et inscriptions
auprès de Soraya Louahchi ☎ 01 82 53 34 37
loisirs-culture.caes@inserm.fr